



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 103686

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le coût global de l'opération française de sauvetage de ses ressortissants au Liban. Cette opération a montré, à la satisfaction de nos compatriotes, son efficacité et sa rapidité. Toutefois, cette action globale a dû présenter un coût très important, qu'il convient de chiffrer comme une opération extérieure, dans son aspect civil et militaire, entre son lancement et la fin de son application. Il lui demande donc d'en évaluer le montant.

Texte de la réponse

Le dispositif mis en place par le ministère des affaires étrangères pour l'organisation des opérations d'assistance au retour volontaire des Français du Liban a abouti, entre le 17 juillet et le 17 août 2006, au départ de Beyrouth de 14 009 personnes, par voies combinées maritimes (19 rotations maritimes entre Beyrouth et Larnaca à Chypre, et Mersin en Turquie) et aériennes (41 vols se sont ainsi succédé vers Paris Roissy CDG). L'accompagnement et l'accueil des rapatriés ont été assurés par des équipes spécialisées, dépêchées en renfort (au total 329 personnes), aussi bien à Beyrouth qu'à Larnaca et Mersin. Un dispositif d'accueil à Paris, sous la responsabilité de la préfecture de Seine-Saint-Denis, était organisé à Roissy CDG au terminal 3, dédié au retour des Français du Liban. Le coût de ce dispositif s'élève, à ce stade, à 9 millions deux cent mille euros, hors dépenses relevant du ministère de la défense et du coût, pour le ministère de l'intérieur, du dispositif d'accueil des Français à Paris.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103686

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9470

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11801